



	aléa faible			aléa moyen			aléa fort			aléa très fort			aléa faible			aléa moyen			aléa fort			aléa très fort		
	A1	A1v	A2	A2v	A3	A3v	A4	A4v	Az	B1	B2	B2v	B3	B3v	B4	B4v	Bz							
<b>aménagements publics ou collectifs</b>																								
Equipements de sports de plein-air, de loisir et de tourisme et installations annexes	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais							
Installations de loisirs nautiques et de navigation	30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière							
Aménagements et extensions des campings et des aires d'accueil des gens du voyage	hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes							hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes													
Sanitaires et locaux communs à l'intérieur des campings et des aires d'accueil des gens du voyage	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière							
Reconstitution d'un élément du patrimoine collectif	30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière							30 % unité foncière	30 % unité foncière													
Espaces verts et aires de stationnement	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés							
Mobilier urbain	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé							
<b>autres constructions et installations</b>																								
Infrastructures publiques	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais							
Installations de production d'énergie à usage collectif	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale							
Reconstructions sur site avec mise aux normes des STEP existantes	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur	résilience hauteur							
Installations et réseaux, y compris les nouvelles STEP	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation							
<b>autres aménagements et travaux</b>																								
Entretien courant des constructions et installations	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé							
Démolitions de toutes natures	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées							
Piscines enterrées non couvertes et piscines autoportantes	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées							
Equipements temporaires et structures provisoires (barnums, tentes...)	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune							
Clôtures	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m							
Abris ouverts strictement nécessaires aux animaux	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant							
Abris nécessaires aux installations de pompage	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>							
Constructions nécessaires à l'observation du milieu naturel	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>	< 6 m <sup>2</sup>							
<b>exploitation des sols</b>																								
Carrières et installations annexes, y compris leurs extensions	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale							
Travaux d'entretien des terrains, espaces verts et aires diverses	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés							
Travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés							
Travaux d'entretien et de confortement des digues de protection et des berges du canal	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés							
Plans d'eau et affouillements du sol	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	évaluation environnementale							
Plantations de vergers et de haies	autorisés	autorisés	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant	autorisés	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant							
Plantations d'arbres	autorisées	autorisées	autorisées	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	autorisées	autorisées	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m <sup>2</sup> ou tous les 7 m							
Pacages et cultures	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels							
Empilements et stockages de paille et de fourrage	100 m distance isolement	100 m distance isolement	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant							

Les cases du tableau non renseignées correspondent à des constructions, travaux et aménagements qui ne sont pas autorisés

**Le tableau de synthèse est indicatif. Il convient dans tous les cas de se reporter au règlement**

